

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 152



Nucléaire

De quel risque parle-t-on ?

N° 152 - Juin 2011 - 5 €

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

Sommaire

EDITORIAL	LGV Tours-Bordeaux : le temps de la déréliction	1
AU FIL DES MOIS	Nous retiendrons...	2
ACTUALITÉ	Schéma Régional Air Climat Energie	3
	Natura 2000 : Aquitaine, la balafree !	3
	Autoroute A65 : le compte n'y est pas !	4
	Landes : promoteurs immobiliers les yeux en face des trous ...	5
	Dordogne : contre l'extension de la carrière de Campagne	6
	Pyrénées-Atlantiques : espace de liberté pour le gave de Pau ...	8
ZOOM SUR...	Nucléaire : après Fukushima	9
ENERGIE	Gaz de schiste : nous demandons un débat régional	13
EAU	Irrigation et classement des cours d'eau	14
RÉSERVES NATURELLES	Banc d'Arguin : nidification 2011 des Sternes caugek	15
	Marais de Bruges : survol de la canopée exotique du marais .	16
	Etang de Cousseau : la catastrophe n'était pas loin...	18
COLONNE DES INTERNAUTES	Education à l'environnement	20

Prix du numéro : 5 €

Juin 2011



Photo de couverture : Daniel DELESTRE

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



LGV Tours-Bordeaux

Le temps de la dérégulation

Dans un ouvrage datant du début des années 70 intitulé "L'espérance oubliée", Jacques Ellul caractérisait notre temps comme celui de la dérégulation, c'est-à-dire de la perte des repères spirituels, de l'abandon de toute référence morale et politique autant dans le domaine privé que public. Mais aujourd'hui, il semble même que le principe de réalité et le bon sens soient aussi victimes de cet effacement des repères qui donnent un sens à toute vie humaine. Comme l'avaient souligné, dans leur œuvre commune, ces représentants de ce qu'un auteur canadien appelle "le personnalisme gascon" que sont Jacques Ellul et son ami Bernard Charbonneau, le développement technologique finit par acquiescer sa finalité propre, en dehors de toute autre considération.

La signature du contrat de concession entre Réseau Ferré de France et l'entreprise privée Vinci pour la réalisation d'une ligne ferroviaire à grande vitesse entre Paris et Bordeaux et destinée à gagner une heure entre ces deux villes par rapport au temps de parcours actuel pour un montant provisoire de près de huit milliards d'euros, soit 200 millions d'euros par minute gagnée, illustre de manière caricaturale la crise anthropologique majeure dans laquelle se retrouve aujourd'hui l'humanité.

Ce projet, qui repose sur le postulat des bienfaits qu'il engendrera sur la vie économique de notre région, s'inscrit dans l'idéologie encore dominante qui est celle de la croissance économique, ignorante de l'explosion actuelle des multiples coûts tant financiers qu'écologiques qui l'accompagnent. Malgré le contexte international de crise économique majeure que nous subissons, l'entreprise Vinci chargée de la réalisation du projet nous promet une rentabilité de son investissement de 15 % sur rien moins que cinquante ans. Et ceci alors même que le montant des péages subis par la SNCF pour l'utilisation des voies nouvelles conduira les usagers en situation économique difficile à renoncer à ce type de transport, réservé en fait à des privilégiés compte tenu des prix prohibitifs des billets. Et même de ce point de vue, la concurrence avec l'avion surtout "low cost" risque d'être un échec ! L'économiste américain Nouriel Roubini, dans une interview récente prévoyant l'effondrement prochain de l'économie chinoise, citait justement le cas des trains à grande vitesse vides de tout passager comme une des causes de l'endettement caché de ce pays. Et ici en Europe où nous connaissons une crise majeure d'endettement héritée du glorieux passé des années de croissance, nous nous lançons dans des projets pharaoniques équivalents dont le financement ne pourra en fait être assuré que par de l'argent virtuel ! Mais que faire lorsque des élus ne raisonnent qu'en terme de prestige technologique et lorsqu'une entreprise doit impérativement ouvrir de nouveaux chantiers pour amortir son énorme parc machines ? Une économie du court terme comme la nôtre ne peut conduire qu'au pilotage à vue et donc à des catastrophes !

L'alternative défendue par les opposants, qui est celle de la rénovation des voies existantes pour un investissement raisonnable, devrait être pourtant la solution de sagesse et, malgré cela, des élus de nos collectivités territoriales d'Aquitaine, toutes tendances confondues à l'exception des Verts, ont voté un projet qui contribuera avec d'autres à nous retrouver prochainement dans la situation de la Grèce ! Et ceci alors même que l'intégralité du contrat de concession ne leur a pas été communiquée par les exécutifs ! Cette gravissime inconscience est à vrai dire significative d'une perte complète du sens de l'intérêt public chez nos politiques. Comme cela se manifeste partout en Europe avec l'éclosion des associations en charge d'une fonction de contre-pouvoir, une telle situation ne peut que contribuer à approfondir un peu plus la crise actuelle de notre démocratie représentative.

Simon CHARBONNEAU,
Universitaire et militant associatif

EN BREF

AUTORISATION DU
PURIN D'ORTIE

L'arrêté ministériel du 18 avril 2011 autorise enfin la commercialisation du purin d'ortie en tant que préparation naturelle peu préoccupante (PNPP).

Par ailleurs, dans une note de service du même jour, le Ministère de l'agriculture fixe une liste de référence, indicative et évolutive, de 34 plantes à partir desquelles sont susceptibles d'être déposées des demandes d'autorisation de mise sur le marché de PNPP à usage phytopharmaceutique.

Moyens de protection des plantes à base de composants naturels, les PNPP sont reconnues par la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Toutefois, le décret du 23 juin 2009 prévoit que ces éléments naturels doivent soit être inscrits sur la liste communautaire positive des substances actives, soit faire l'objet d'une procédure visant à cette inscription. Or l'homologation, particulièrement complexe et coûteuse, qui en découle en limite toujours l'utilisation.

En prenant à sa charge le dossier de l'ortie, symbole de la mobilisation pour les PNPP, le Ministère de l'Agriculture semble avoir davantage cherché à effectuer une bonne opération de communication qu'à faciliter le recours aux alternatives aux pesticides.

Au demeurant, de nombreuses associations de jardiniers dénoncent une mascarade, la seule recette autorisée étant celle annexée à l'arrêté ministériel... une "piquette d'ortie complètement inefficace"... et donc invendable !

En Allemagne, on compte plus de 400 préparations naturelles sur le marché... Nous en sommes encore bien loin !

Nous retiendrons...

Notées pour vous quelques nouvelles marquantes de ces derniers mois.

Ours : l'Etat
français se dédit...

Juin 2011

Alors qu'il l'avait annoncé lors de la présentation de sa "Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité" en juillet 2010, le Ministère de l'Ecologie revient sur sa parole et renonce à lâcher une ourse en Pyrénées-Atlantiques au prétexte qu'il est "particulièrement sensible aux difficultés rencontrées par les éleveurs du fait de la sécheresse persistante". Or, le Béarn n'a pas connu de sécheresse cette année... Face à cette politique de valse hésitation, nous doutons sérieusement de la volonté de l'Etat de voir sa "stratégie" concrétisée. Interpellé sur cette décision de condamner l'avenir des ours dans les Pyrénées-Atlantiques, entièrement dictée par des intérêts électoralistes, le commissaire européen chargé de l'environnement Janez Potocnik vient de rappeler à la France ses obligations en la matière, à peine quelques semaines après sa condamnation par la Cour européenne de Justice pour ne pas avoir pris les mesures suffisantes pour protéger le grand hamster d'Alsace. KE

Natura 2000 : une
enquête inquiétante

Juillet 2011

L'objectif de la directive européenne dite "Habitats" est de préserver la biodiversité européenne, notamment en créant un réseau de sites naturels appelé "Natura 2000". Avec l'aide de son mouvement associatif, notre fédération nationale France Na-

ture Environnement a lancé une enquête afin d'identifier les sites Natura 2000 dégradés ou menacés par des projets d'aménagement. Les résultats montrent que 34,1 % des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et 19,1 % des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont concernées par des dégradations ou sont susceptibles de l'être. Ces chiffres sont significatifs et font craindre le pire en ce qui concerne la prochaine évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, prévue en 2012.

En 2007, l'évaluation avait montré que ces habitats et ces espèces n'étaient majoritairement pas en bon état de conservation. Alors qu'elle s'attendait à ce que ces conclusions servent d'alarme et suscitent un inversement de tendance, FNE craint malheureusement que cette dégradation se confirme, au vu des résultats de son enquête. Aussi, FNE a demandé que les projets potentiellement néfastes qui n'ont pas encore été autorisés fassent l'objet d'une nouvelle évaluation menée de manière efficiente, objective et complète du point de vue écologique. FNE appelle les services chargés d'instruire et d'analyser les dossiers à être vigilants concernant les effets cumulés des différents projets autorisés, dans ou à proximité de sites Natura 2000.

L'Aquitaine est à ce titre particulièrement concernée, les infrastructures de transports que sont l'autoroute A65 et les LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne impactant à elles seules 20 sites Natura 2000 (lire page 3). ■

✓ Source : "Actu-Biodiversité" juin-juillet 2011

Schéma Régional Air Climat Energie

Daniel DELESTRE

Le principe et le cadre des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) ont été définis par la loi du 12 juillet 2010, dite "Grenelle II". L'objectif de ce schéma est de proposer des orientations régionales à l'horizon de 2020 et 2050, en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Ces orientations visent à servir de cadre stratégique pour les collectivités territoriales et à faciliter et renforcer la cohérence régionale des actions engagées par les collectivités territoriales.

La démarche SCRAE, co-pilotée par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, a été lancée en Aquitaine le 30 septembre 2010. Cinq groupes de travail thématiques (GTT), dans lesquels sont impliquées Aquitaine Alternatives et la SEPANSO, se répartissent les tâches :

- GTT1 : Maîtrise de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables dans le bâti résidentiel et tertiaire
- GTT2 : Maîtrise de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables dans les secteurs industriels et agricoles, dans le bâti et les process
- GTT3 : Maîtrise de la consommation énergétique dans les transports
- GTT4 : Développement des énergies renouvelables sur le territoire aquitain, des limites et des contraintes de ce développement, incluant la mise en place d'un schéma régional éolien
- GTT5 : Adaptation du territoire au changement climatique, vulnérabilité du territoire au regard des impacts du changement climatique sur les milieux, les activités et les populations

Avant son adoption définitive, le projet de SCRAE Aquitaine doit faire l'objet d'une vaste concertation, devant se dérouler de juin à septembre 2011, et dont les modalités doivent être précisées par un décret d'application qui reste à publier. Au final, le SRCAE Aquitaine devra comporter :

- un bilan énergétique,
- un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques,
- un état des lieux de la qualité de l'air,
- une analyse de la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques,
- un recensement des potentiels d'amélioration de l'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables,
- des scénarii "climat-air-énergie" aux horizons 2020 et 2050.

Pour la SEPANSO, la lutte contre les changements climatiques n'est pas soluble dans la poursuite de la croissance de la consommation énergétique et exige une remise en cause drastique de notre niveau de vie énergétique et de nos modes de déplacement motorisés. Ce SCRAE Aquitaine aura-t-il l'audace d'aborder la question du lien entre modèle économique, demande énergétique et émissions de gaz à effet de serre ?

Pour en savoir plus : www.srae-aquitaine.fr

NATURA 2000

Aquitaine, la balafrée !

L'Aquitaine est une région très touristique mais l'autoroute A65 constitue désormais une balafre supplémentaire dans des paysages pourtant caractéristiques.

Mise en service en décembre 2010 après deux ans et demi de travaux, cette autoroute relie Pau (Pyrénées-Atlantiques) à Langon (Gironde) et traverse six ZSC⁽¹⁾. Outre les questions de sa pertinence par rapport à une vraie politique des transports et à la lutte contre les gaz à effet de serre, les associations de protection de la nature, notamment la SEPANSO, ont combattu ce projet à cause de ses impacts sur les milieux naturels et les espèces sauvages, et notamment sur les sites Natura 2000. Par ailleurs, nous n'avons pu que constater le non respect des cahiers des charges prévus durant les travaux, touchant notamment la nappe phréatique à plusieurs endroits.

Les sites Natura 2000 impactés sont essentiellement constitués de cours d'eau et milieux associés. Il s'agit de la vallée du Ciron, du réseau hydrographique des affluents de la Midouze, de l'Adour, du réseau hydrographique du Beuve et du réseau hydrographique du Midou et du Ludon⁽²⁾.

La vallée du Ciron a été particulièrement impactée avec la construction d'un remblai dans le lit majeur de ce cours d'eau pour la réalisation d'un pont, détruisant la ripisylve pourtant considérée comme un habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Par ailleurs, ce site Natura 2000 est susceptible d'être encore impacté par des infrastructures de transports. En effet, cette vallée se retrouve dans un triangle ferroviaire retenu comme tracé pour les futures lignes LGV Bordeaux-Hendaye, Bordeaux-Toulouse et Hendaye-Toulouse et **risque de devoir supporter deux franchissements distincts alors qu'en réduisant légèrement ce triangle et en le décalant vers l'ouest, un seul aurait suffi** (voir carte). Par ailleurs, deux autres sites Natura 2000 sont à la fois concernés par la LGV et l'autoroute A65 : quels vont être les impacts cumulés de ces différents aménagements ? N'y avait-il pas de solutions alternatives ?



Enfin, le projet de LGV Bordeaux-Hendaye risque d'impacter onze ZSC et deux ZPS⁽¹⁾ au total, et la LGV Bordeaux-Toulouse quatre ZSC.

Du fait de ces infrastructures qui demandent des matériaux, des carrières sont nécessaires et certaines se retrouvent en site Natura 2000, venant ajouter des impacts de manière indirecte.

⁽¹⁾ L'ensemble des ZSC (Zones Spéciales de Conservation), créées en application de la directive habitats, et des ZPS (Zones de Protection Spéciale), créées en application de la directive oiseaux, constitue le réseau européen Natura 2000.

⁽²⁾ Voir les sites Natura 2000 en Aquitaine : <http://natura2000.ecologie.gouv.fr/regions/REGFR61.html>

Communiqué du 18 mai 2011
à la presse régionale

Autoroute A65

4000 véhicules par jour en moyenne : le compte n'y est pas !

Face au silence assourdissant du concessionnaire et des pouvoirs publics sur les chiffres de fréquentation de l'autoroute Langon-Pau, les associations SEPANSO, ARLP (Alternative Régionale Langon-Pau) et LEA (Landes Environnement Attitude) ont organisé, avec le soutien d'associations locales partenaires, un comptage de trafic simultanément en trois points du tracé de cette autoroute, en Gironde, dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.

Le niveau de trafic mesuré le 17 mai 2011 (4.000 véhicules/jour en moyenne), sur une période de 24 heures, est près de 50 % inférieur à celui prévu au contrat de concession pour 2011. Le détail des comptages est le suivant :



Photos Philippe BARBEDIENNE

Gironde, entre la sortie Bazas et la sortie Capiteux : 1.893 VL (véhicules légers) et 254 PL (poids-lourds) dans le sens Langon-Pau et 1.943 VL et 197 PL dans le sens Pau-Langon, soit 4.287 véhicules/jour au total.

Landes, entre la sortie Le Caloy et la sortie Aire-sur-l'Adour Nord : 1.606 VL et 181 PL dans le sens Langon-Pau et 1.706 VL et 148 PL dans le sens Pau-Langon, soit 3.641 véhicules/jour.

Pyrénées-Atlantiques, entre la sortie Thèze et l'échangeur de Lescar : 1.942 VL et 252 PL dans le sens Langon-Pau et 1.804 VL et 166 PL dans le sens Pau-Langon, soit 4.164 véhicules/jour.

Quel que soit le tronçon étudié, on est donc bien loin des 20.000 véhicules/jour jugés nécessaires pour rentabiliser une autoroute, des 9.200 véhicules/jour espérés à l'ouverture par le concessionnaire ou même encore des très modestes 7.660 véhicules/jour prévus à l'annexe 1 du contrat de concession pour 2011.

Comme les associations l'annonçaient depuis le début, et au-delà de ses impacts environnementaux catastrophiques, l'autoroute A65 Langon-Pau pourrait se révéler aussi un fiasco financier. Dans ce cas, et comme le prévoit la clause de déchéance figurant à l'article 40 du contrat de concession, les collectivités territoriales et l'Etat auraient à assumer les dettes du concessionnaire à hauteur de plus d'un milliard d'euros.

Espérons au moins que quelques enseignements en seront tirés avant de se lancer dans d'autres projets encore plus risqués financièrement (LGV)... ■

PLA
D'UR
(PLU)
SAIN

Le conseil

Le Tribunal Administratif des jugements en affaires audiencées faitement suivi les public.

Le premier jugement mée par la SEPANSO l'annulation pour excès du 11 décembre 2008 de Vielle-Saint-Girons simplifiée du PLU. La S tions des échanges de l'élaboration des docum choix de la municipalité. donc annulée purement e

Le second jugement conc regroupant des recours i nicipale, un habitant et la daient l'annulation pour e du 10 mars 2009 par lesq approuvé la révision du PL sa transformation en PLU cisions relatives au budget de joindre ces cinq requête étaient dirigées contre le rants ont reproché à la c ces délibérations et une blic, l'ensemble des avis ciées n'étant pas joints blique. Le Maire et sa m libération le 29 juin 200 bérations du conseil mu mars 2009 portant app et de sa transformation juin 2009.

Les responsables de l lement satisfaits, ma regretter que leurs les membres du con s'il ne serait pas p plat le dossier.

Subsidiairement demniser les re maintenant au de tirer les c ture de ces tent en év des pro et de de

Dans les Landes

Georges CINGAL,
Président de la SEPANSO Landes

Les promoteurs immobiliers ont les yeux en face des trous !

La SEPANSO Landes a adressé le 23 mai 2011 un courrier à Monsieur le Maire d'Azur afin d'avoir copie de tous les documents de travail du projet de golf. N'ayant reçu aucun document, alors que le conseil municipal devait se réunir le 14 juin 2011, et qu'on pouvait donc penser que les conseillers disposeraient d'un dossier de séance, la SEPANSO Landes a marqué son étonnement et fait part de ses inquiétudes en adressant un courrier aux membres du conseil. En voici le texte...

Nous ne pensons pas que ce projet s'inscrive dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire en respectant ses trois piliers : environnemental, social et économique.

D'un point de vue environnemental, ce projet semble vraiment néfaste. Il va amputer la forêt d'Aquitaine de plusieurs centaines d'hectares, alors que chacun sait qu'à terme 1,5 millions de tonnes feront défaut pour alimenter nos industries locales et 1,5 millions de tonnes feront défaut pour alimenter la filière bois-énergie. Autrement dit, on va se priver d'une production primaire et d'une production de plus en plus respectueuse de l'environnement (certification forestière...). Sans compter qu'il y a sans doute des habitats intéressants (zones humides...) avec des espèces à protéger, mais nous devons attendre les informations que Monsieur le Maire doit nous communiquer. Comme chacun sait, l'entretien d'un golf nécessite beaucoup d'eau, d'engrais et de produits phytosanitaires. Enfin, d'un point de vue strictement golfique et sportif, on voit mal comment un (et a fortiori deux...) parcours plat dans un environnement forestier pourrait rivaliser avec les links de Moliets et Chiberta, avec les parcours vallonnés de Seignosse, La Nivelle ou Arcangues, ou encore avec les golfs "jardins" que sont Biarritz Le Phare et Hossegor.

D'un point de vue social, ce projet ne s'adresse pas à tous les Landais. En 2007, le coût d'un abonnement annuel individuel moyen était de 877 euros. Il suffit d'ailleurs de visiter le site de la Fédération Française de Golf (www.ffgolf.org) pour mieux comprendre. Comme toujours, le petit peuple aura le droit aux miettes octroyées par les nantis. Et plusieurs responsables de la SE-

PANSO s'étonnent que des membres du Conseil Général des Landes, très majoritairement socialiste, s'activent pour soutenir ce projet.

Enfin, d'un point de vue économique, ce projet semble paradoxal. En effet, l'Aquitaine est l'une des quatre régions françaises les mieux équipées en golfs. Moliets, distant de 8 kilomètres, est classé parmi les dix meilleurs parcours français. Azur serait le dixième golf de niveau international dans un rayon de 70 kilomètres ! Il semblerait donc logique que la Fédération française imagine une nouvelle structure dans une région peu équipée, et ce d'autant qu'elle a déjà implanté sur le golf de Moliets un centre d'entraînement fédéral qui n'a jamais réellement fonctionné. Dernier point enfin, l'argument qui consiste à dire que de grands événements golfs seront organisés sur le site est tout simplement risible et ne convaincra que ceux qui n'ont aucune connaissance de ce sport : la qualité de parcours nécessaire ne sera obtenue que dans des dizaines d'années, et sous réserve d'un entretien haut de gamme au coût pharaonique. En fait, le projet semble masquer une énorme opération immobilière (nous éplucherons les comptes si le projet devait se concrétiser). L'entretien d'un golf est très onéreux, aussi si la demande est insuffisante, on peut facilement voir le futur : les contribuables paieront (les golfs sont presque tous déficitaires).

Nous espérons que vous étudierez totalement le projet avant de le valider par une délibération en conseil municipal. En ce qui concerne la SEPANSO Landes, je peux vous assurer que nous ne laisserons pas développer un projet inéquitable : artificialisation et pollution des milieux naturels, ou encore bénéfices pour le privé et pertes pour le public. ■

Michel ANDRE,
Président de la SEPANSO Dordogne

En Dordogne

Contre une nouvelle extension de la carrière de Campagne, dans la vallée de la Vézère, en Périgord Noir

SITUATION

Extension de la carrière sur 3,6 ha

- ◆ Sur la commune de Campagne, à proximité du château (annexe du Pôle International de la Préhistoire)
- ◆ Près du site moustérien du Roc de Marsal
- ◆ A proximité des Eyzies (Musée national et Pôle International de la Préhistoire)
- ◆ Dans la forêt départementale de Campagne
- ◆ Sur la route de nombreux sites (Lascaux, Gouffre de Proumeyssac, Grotte de Bara Bahau, Le Grand Roc, Beynac, la Roque-Gageac...)

Superficie cadastrale concernée :
11,86 ha

La nouvelle extension demandée est très décriée pour son impact sur la vallée de la Vézère, y compris par les services de l'Etat (préfecture et sous-préfecture) qui ne souhaitent pas renouveler une autorisation d'extension.

C'est donc le Président du Conseil général de la Dordogne (également sénateur) qui, au travers de ses élus est favorable au classement de la vallée de la Vézère en tant que "Grand site" pour ensuite un classement à l'UNESCO, a donné son accord au groupe mondial Colas pour une extension de cette carrière qui, rappelons-le, se situe dans une forêt départementale gérée par l'ONF (Office National des Forêts).

Cette carrière de calcaire, ouverte depuis 1980 (avec autorisation préfectorale délivrée en 1987) et exploitée par une entreprise locale (Hérault), a déjà obtenu une autorisation d'extension en 1995. Depuis, l'entreprise Hérault est devenue une filiale du groupe mondial Colas.

Une enquête publique s'est déroulée de début avril à début mai 2011. Pour autant, en 2008, au mépris de l'avis défavorable des administrations (ONF, préfecture et Sous-préfecture) et avant même que les citoyens ne soient consultés, l'entreprise, certaine d'obtenir l'autorisation d'extension, avait déjà commencé des travaux d'implantation : des arbres avaient été coupés, des espaces dégagés, des sondages effectués, des limites tracées...

Nous ne sommes pas systématiquement contre la création ou l'extension de carrières, dans la mesure où l'environnement et le cadre de vie des riverains sont respectés.

En Dordogne, plus d'une centaine de carrières sont actuellement en activité et seulement 25 % de la production reste sur le département ! Tout le reste s'exporte dans les départements limitrophes et sert notamment à la construction des autoroutes qui sont de grandes consommatrices de granulats et, bien-

tôt, une grande partie de la production servira à la construction de la LGV.

Le Conseil général du département de la Dordogne, qui est totalement solidaire avec le Conseil Régional pour ce projet de LGV bien qu'il ne soit pas concerné par celui-ci, ne peut donc que favoriser ce type d'exploitation qui, quoi qu'on en dise, n'est pas inépuisable.

La carrière de Campagne n'est pas indispensable au développement économique du Périgord Noir, bien au contraire. C'est une véritable plaie qui, invariablement, surprend et étonne les touristes qui viennent pour profiter de la beauté des paysages et découvrir le patrimoine tant archéologique qu'historique qu'offre la vallée de la Vézère.

Protéger la vallée de la Vézère, c'est donner un paysage à la préhistoire.

La vallée de la Vézère constitue un territoire reconnu mondialement pour l'intérêt de son patrimoine historique,

Signez la pétition en ligne

Pour l'inscription à l'UNESCO d'un grand site "Vallée de la Vézère"
Pour le développement économique, touristique et culturel du Périgord Noir
Pour la remise en état immédiate du site, saccagé par la carrière de Campagne depuis trente ans

www.mesopinions.com/Contre-l-extension-de-la-carriere-de-CAMPAGNE--petition-petitions-9a450b425e25d62079ff31f816c005e7.html

patrimoine souvent caché et souterrain. C'est pourquoi, depuis 2009, dans le cadre de la protection des "Grands sites" et pour son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, la vallée de la Vézère, qui n'est pas classée dans sa totalité, est l'objet d'une valorisation et d'une préservation.

Une démarche à l'échelle de la vallée a été initiée et c'est ainsi que la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), les élus, les représentants et les professionnels du tourisme, les associations de défense de l'environnement, et plus particulièrement la SEPANSO qui est présente dans tous les groupes de travail, œuvrent pour que la vallée de la Vézère obtienne **le label UNESCO**.

Alors que nous pensions que ce projet "Grand site" susciterait une adhésion locale indispensable à la réussite de toute mesure de protection, dans un ensemble paysager naturellement en évolution, nous constatons, une fois de plus, qu'une décision politique va à l'encontre de l'intérêt général.

Que des lobbies comme Colas soient à la recherche de profits pour les actionnaires, même si cela doit être au détriment des autres économies sociales, culturelles, touristiques et environnementales, ne nous étonne pas, mais que ce soit le Conseil général (au travers de ses élus) qui en soit l'instigateur, là nous sommes en droit de douter de ses véritables valeurs philosophiques en matière de protection de la vallée de la Vézère.

Avec la plaie dans le paysage qu'est la carrière de Campagne, ceux qui sont favorables à son extension, qui va encore plus occulter la visibilité de la préhistoire, prennent la responsabilité de mettre à mal l'opération "Grand site".

Les associations SEPANSO, APPEL d'Audrix, Saint-Cirq pour Demain, Le Bugue Nature et Environnement, CVN (Convention Vie et Nature) ont décidé de ne pas laisser faire et utiliseront tous les moyens légaux pour que cette extension ne soit pas autorisée et que, très rapidement, il y ait une remise en état du site. ■

LE BUGUE

REDEMARRAGE DE LA SCIERIE IMBERTY

Le 3 mai 2011, la Scierie Imberty au Bugue a repris son activité et ce avec l'autorisation de la Préfecture (arrêté préfectoral du 3 avril 2011). Rappelons qu'en 2006, par décision judiciaire, cette entreprise avait cessé son activité sciage, pour nuisances sonores !

Plus de 50.000 m³ de bois vont être sciés au Bugue et, pour les riverains, le cauchemar recommence. Dès le mardi 3 mai 2011 au matin, ils ont subi le bruit des camions qui, en boucle, sont venus alimenter la chaîne d'approvisionnement qui se situe à l'extérieur des bâtiments. Ce bruit s'est ensuite amplifié, du fait de la chute des billes de bois qui tombent simultanément dans un container qui les dirige sur la chaîne de sciage.

Pour les locataires des immeubles HLM et les propriétaires des pavillons jouxtant l'entreprise, le bruit est quasiment identique à celui qui a motivé la cessation d'activité en 2006. Des membres de la SEPANSO se sont rendus sur place et ont fait le même constat.

Les uns et les autres craignent donc un nouveau bras

de fer avec Jean-Luc Imberty, propriétaire du site et Directeur général du secteur bois de Gascogne Wood Products, filiale du puissant groupe.

La SEPANSO veut bien prendre en considération quelques investissements réalisés par l'entrepreneur pour tenter de diminuer les nuisances sonores, mais il apparaît que ceux-ci ne pourront jamais être totalement satisfaisants, compte tenu que **cette entreprise, qui n'a pas sa place sur ce site puisque située dans une zone artisanale et non industrielle**, génère des nuisances sonores et il ne peut en être autrement, avec un impact négatif certain sur l'environnement et la qualité de vie des populations.

C'est d'ailleurs la raison essentielle qui avait amené les communes du Bugue, de Saint-Chamassy et d'Audrix, après délibération et majoritairement, à émettre un avis défavorable à l'autorisation de cette activité de sciage dans une zone à forte concentration humaine, avec des HLM, des pavillons et des activités sportives dans un périmètre allant de 40 à 150 mètres de la chaîne de sciage.

Le jour même de la reprise d'activité de la scierie, la SEPANSO a interpellé le Sous-Préfet de Sarlat, pour l'informer de cette situation ; il en a lui-même référé à Madame la Préfète et à son chargé de mission environnementale.

Dans les jours qui ont suivi, lors de la réunion du Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) qui statuait sur la conformité ou non de la reprise d'activité de cette scierie au Bugue, la SEPANSO s'est prononcée contre pour les raisons invoquées ci-dessus. Le groupe Gascogne Wood dispose dans les Landes de toutes les unités nécessaires à la transformation des pins tombés au cours de la tempête Klaus.

MA



DE MULTIPLES
CONTENTIEUX

- ◆ Dès les années 50, le Docteur Lartigue, fondateur de la SEPANSO Béarn, fit condamner un maire de Lescar, pour falsification d'un plan DDE afin de permettre l'extension d'une gravière.
- ◆ Années 60 : le canal des moulins de Lescar se trouve suspendu au-dessus d'un gave encaissé cinq mètres plus bas ! Le gave est érodé sur des hectares entiers, chenalisé, massacré.
- ◆ 1972 : l'usine d'incinération de l'agglomération, située à Lescar, dépose ses cendres dans les anciennes gravières, entraînant des pollutions de la nappe du gave et l'abandon d'une source désormais polluée.
- ◆ Années 70 : le "Syndicat contre les inondations du gave de Pau" utilise la taxe départementale sur les gravières, "poule aux œufs d'or" qui lui permet de bétonner les berges dévastées par les gravières elles-mêmes ! B. Charbonneau publie "Tristes campagnes" (Denoël, 1973).
- ◆ Années 80 : le service "Hydraulique" de la DDE met dix ans à faire respecter la loi interdisant d'extraire dans le lit mineur, rappelée avec force par sa hiérarchie (rapport Suzanne du Conseil supérieur des ponts et chaussées) !
- ◆ Années 90 : le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques publie en 1998 le livre "Béarn XXI^{ème} siècle", après une année de concertation avec spécialistes et société civile, dans lequel la pollution de la nappe du gave est pointée, ainsi que la nécessité de respecter les "contraintes écologiques".
- ◆ 2004 : la SEPANSO obtient du tribunal que cesse une construction de digue illégale à Denguin.
- ◆ 2006 : six hectares en Natura 2000 sont bétonnés pour le Stade d'eaux vives de Pau. La SEPANSO attaque en justice administrative l'arrêté préfectoral autorisant la CDAPP à dénaturer ce site. Échec en première instance.
- ◆ 2011 : l'affaire du Stade d'eaux vives arrive bientôt à l'audience de la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

Dans les Pyrénées-Atlantiques

Un espace de liberté pour le gave de Pau ?

C'est bien la CDAPP (Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées) et la SEPANSO qui ont co-organisé la conférence du Professeur Bravard, le 19 avril 2011, à Billère.

Un paradoxe quand on sait que la collectivité et notre association n'ont pas toujours le même point de vue sur l'aménagement ou la protection des saligues du gave de Pau (lire ci-contre). Mais accord a été passé, sur proposition de la SEPANSO, pour que Monsieur le Professeur Bravard, géographe spécialiste des fleuves, médaille d'argent du CNRS, vienne éclairer le grand public et les membres du Comité de pilotage du Parc Naturel Urbain du gave de Pau, projet phare de la CDAPP.

La connaissance du milieu

Le gave de Pau, dans sa situation naturelle, passe sur un seuil à peu près fixe à Pau, constitué géologiquement de poudingues (béton naturel), qui, en offrant un gué, a dû déterminer le site de la ville de Pau. En amont comme en aval, de Nay à Artix, il roule sur plusieurs mètres d'épaisseur d'alluvions, sur une largeur pouvant dépasser le kilomètre, peuplée de "saligues" où sa tendance naturelle est à divaguer... Cet espace de saligues, vestige des grandes forêts alluviales qui bordaient le gave, et dont il ne reste finalement plus qu'un mince cordon linéaire, est un enjeu considérable : espace naturel, ressource d'eau de qualité. La saligue reste une des plus belles forêts alluviales de France et est classée à ce titre en Natura 2000. C'est une zone humide protégée par la loi. Des espèces remarquables y trouvent refuge comme la Loutre ou la Cistude. Elle joue un rôle prépondérant de zone d'expansion des crues, particulièrement sensibles par le caractère torrentiel du gave. Mais la domestication de la rivière, en faveur de l'urbanisation, de la maïsiculture, etc... a été privilégiée par les autorités locales. Vaste problème que la SEPANSO espère ne pas voir réduit aux enjeux de l'agglomération paloise.

Un concept pour protéger et restaurer les rivières

Depuis le début des années 80, scientifiques et gestionnaires reconnaissent l'importance des processus qui régissent le fonctionnement des rivières : les flux d'eau et de sédiments modèlent les formes fluviales et conditionnent largement la qualité des milieux aquatiques et des berges. Ces processus sont aussi essentiels pour le maintien de la quantité et de la qualité des eaux souterraines.

Dans les pays développés, rares sont les rivières qui ont conservé les paysages et le bon fonctionnement naturels ; il est important de protéger ce patrimoine qui possède un très grand intérêt économique et culturel pour les générations futures. Mieux encore, il est important de restaurer les rivières pour contribuer à leur redonner les caractères du "bon état" souhaité par la Directive cadre européenne sur l'eau.

La question de l'avenir du gave de Pau et des saligues a été abordée lors de cette conférence que les internautes peuvent encore visionner à cette adresse : www.pau.fr/webtv. ■

Nucléaire

Après Fukushima

Pierre DELACROIX,
Président d'Honneur de la
SEPANSO et de FNE

Le séisme de très forte ampleur survenu au Japon le 11 mars 2011, le tsunami qui l'a accompagné, et l'accident survenu dans la foulée dans les centrales de Fukushima, ont contribué à mettre sur la table de nombreux ministères concernés - et pas seulement en France - la question de la place du nucléaire dans le mix énergétique des grandes puissances : France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Japon... La question s'est posée à la fois au niveau politique, bien sûr, mais aussi à celui de la politique industrielle, c'est-à-dire de la capacité à mettre en oeuvre une réorientation de la politique énergétique des Etats.

Il est bon de rappeler que les associations environnementales furent parmi les premières à mettre ces données en question. Rappelons que la SEPANSO, en son temps, fut une de ces premières à s'interroger sur cette question, en 1974, au moment où était lancé le programme nucléaire français sous l'autorité de Pompidou, tandis qu'on mettait en route la construction du CNPE du Blayais. La question était alors celle du bien-fondé de ces décisions, et déjà, celle d'une "sortie du nucléaire" que nous appelons de tous nos vœux. Rappelons que la SEPANSO avait à l'époque fait venir à Bordeaux l'expert scientifique américain Arthur Tamplin, qui avait vigoureusement secoué la région sur ces problèmes. La suite a été brillamment reprise par le Réseau "Sortir du Nucléaire".

Fukushima a remis sur la table, tragiquement, l'ensemble de ces questions. Et la première, celle d'une éventuelle "sortie du nucléaire".

Dans un article paru dans "Le Monde" du 16 mars 2011, Thierry Salomon, président de l'association Négawatt, connu par ses "Cahiers" publiés sous la référence "Global Chance", a répondu à la question :

— "Le scénario de l'association Négawatt. Les milieux énergétiques français ont jusqu'ici négligé d'étudier sérieusement l'hypothèse d'une sortie du nucléaire. La prévision énergétique officielle jusqu'en 2020 reste exprimée dans la Programmation pluriannuelle des investissements énergétiques (PPI), publiée par arrêté au Journal officiel le 15 décembre 2009. La PPI intègre les options décidées lors du Grenelle de l'environnement et des Conseils européens : baisse de 20 % en 2020 des émissions de gaz à effet de serre, réduction de 20 % de la consommation énergétique et part des énergies renouvelables atteignant 20 % de la consommation d'énergie. Par ailleurs, dans un rapport publié en 2008 sur les "Perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2020-2050", le Centre d'analyse stratégique n'avait pas étudié l'hypothèse d'une sortie du nucléaire.

Toutefois, le ministère de l'industrie et de l'énergie réunit depuis juillet 2010 un "Groupe de travail énergie-climat", intégrant des associations, pour réfléchir à l'horizon 2030.

Pour amorcer la discussion sur l'hypothèse d'une France sans nucléaire, c'est cependant le scénario de Négawatt qui constitue la réflexion la plus aboutie. "Il ne s'agit pas de revenir à la bougie, ironise Thierry Salomon. Elle émet du CO₂ et présente une mauvaise efficacité énergétique." —

Ce qui est intéressant, au-delà de l'argumentation de Thierry Salomon, c'est la réaction des experts officiels. D'abord parce qu'ils répondent aux arguments d'un associatif. Cela paraît banal, mais c'est nouveau. Ensuite parce qu'ils reconnaissent que le ministère de l'industrie planche au niveau européen sur des hypothèses du futur, et même sur l'éventualité d'un grave accident nucléaire entraînant la recherche d'une sortie du nucléaire. Enfin, en prenant en compte sans barguigner les scénarios de Négawatt. On est donc loin - et tant mieux ! - du "retour à la bougie", argument cher au PDG d'EDF, Marcel Boiteux, et que les associations prenaient régulièrement dans la figure en guise de réponse. Peu importe alors que Nicolas Sarkozy explique urbi et orbi que "renoncer au nucléaire revient à se couper le bras". Suite à l'accident japonais, ce genre de propos apparaît particulièrement inapproprié, comparé aux hypothèses en cours en Allemagne, par exemple, où Madame Merkel estime que la sortie du nucléaire est envisageable pour 2020, et où les centrales - pour la plupart anciennes - sont déjà à l'arrêt. Ou bien où un industriel important, comme Siemens, décide de se désengager du nucléaire. Combien de temps faudra-t-il aux experts et aux politiques français pour arriver à de telles hypothèses ?

De fait, ainsi que l'explique le philosophe Dominique Bourg dans un entretien avec le journal "Le Temps", le problème est complexe. En effet, "nous sommes pris dans un étau : d'un côté un climat à protéger en limitant l'usage des énergies carbonées et de l'autre un pétrole cher, qui se raréfie-

ra inexorablement, une double contrainte nouvelle mais durable” !

Abordé sous un autre angle, Fukushima peut se ramener à la démesure de la technologie associée à celle de la nature. Dans son entretien pour “Le Temps”, D. Bourg, tout en s’étonnant de l’emplacement choisi pour cette centrale, dans un pays très menacé du fait de sa sismicité, souligne qu’une fois encore, “avoir pris ce risque est symptomatique de nos sociétés qui font totalement abstraction du cadre naturel. Pour la science économique néoclassique, la nature n’existe tout simplement pas.”

C’est ce que souligne, avec une autre approche, notre ami Simon Charbonneau, dans une tribune titrée “Le triomphe de l’impensable” (dans laquelle il rappelle à juste titre l’ouvrage de son père qui “annonçait” déjà Fukushima ⁽¹⁾).

L’autre lien ouvert par l’accident de Fukushima concerne la place de l’écologie dans le débat sur le nucléaire. Dans un “chat” avec les lecteurs du “Monde”, le 4 avril 2011, Eloi Laurent, économiste à l’OFCE, développe une analyse intéressante sur le sujet :

— “ Il y a au moins deux questions dans votre question. La première concerne l’importance de l’énergie nucléaire dans l’approvisionnement en électricité des pays du monde, et de ce point de vue-là, il faut savoir que l’exceptionnalisme nucléaire français masque la réalité suivante : l’énergie nucléaire compte moins dans la génération d’électricité que les énergies renouvelables. Deuxième pan de votre question : le changement climatique.

Et là aussi, l’énergie nucléaire compte relativement peu. Elle représenterait, selon l’Agence internationale de l’énergie, 6 % de la solution au problème de l’émission de gaz à effet de serre. La très grande majorité des solutions tient en trois volets : économies d’énergie, efficacité énergétique et énergies renouvelables.

[...] Précisément, si l’on regarde les scénarios proposés par l’association Négawatt, on voit se dessiner un scénario énergétique à horizon 2050 qui permet de décarboner l’économie sans pour autant nucléariser l’énergie. Il existe d’autres scénarios énergétiques semblables qui laissent une place majeure aux efforts énergétiques et aux renouvelables. Par exemple, ceux qui sont élaborés par l’université Stanford.

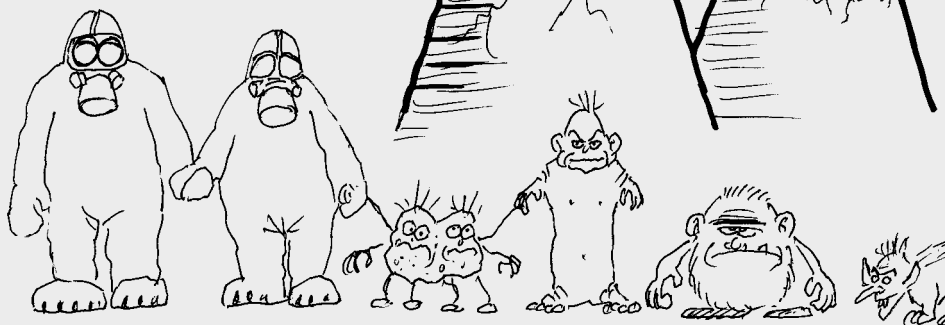
Les écologistes, en tout cas ceux qui s’opposent au tout-nucléaire, ont donc des arguments extrêmement convaincants à faire valoir en matière énergétique, technologique et économique. Prenons dans le détail ces trois mesures. Économies d’énergie, cela veut dire développement de nouvelles technologies de l’énergie et de l’environnement, comme par exemple les réseaux intelligents qui sont capables d’éviter les gaspillages en régulant les consommations.

Efficacité énergétique, cela veut dire, par exemple, investissement dans les technologies automobiles, mais aussi dans la rénovation thermique des bâtiments, qui est de loin le gisement le plus important d’emplois verts. Enfin, énergies renouvelables, et là aussi, en particulier en France, tout reste à faire ou, dans le cas du photovoltaïque, à ne pas défaire.

[...] Fukushima nous a fait brutalement sortir de l’idée que l’écologie est un luxe que nous ne pouvons pas nous offrir en temps de crise sociale, pour nous rappeler qu’elle est peut-être la plus grande des nécessités dans nos démocraties.

[...] Je parle plus volontiers d’économie verte, regroupant ces trois dimensions, que de croissance verte. Pour répondre plus directement à votre question, il y a un débat qui est en cours sur les pronostics de création d’emplois verts, mais il ne fait guère de doute qu’à condition de disposer d’instruments économiques efficaces tels que des “signaux de prix” - par exemple la taxe carbone -, cette transformation écologique de nos structures économiques sera, comme toutes les précédentes, créatrice d’emplois, et ce d’autant plus qu’elle s’accompagne d’une révolution technologique.” —

LE CHOIX NUCLEAIRE...



... la sécurité énergétique ?

Bernard

Au final, il nous semble que cette catastrophe a fortement contribué à faire émerger des problèmes qui restaient jusque là occultés par la force du “lobby nucléaire”, et qui, grâce - si l’on peut dire - au malheur des japonais, ne pourront plus l’être. La France, à travers l’écho que N. Sarkozy a donné au lobby, apparaît comme le pays qui renâcle le plus à remettre en cause sa politique énergétique. Les coups portés depuis au Grenelle - en freinant le développement des énergies renouvelables - en sont la manifestation la plus affligeante. Il n’empêche : grâce à la pression

écologiste - en particulier dans le contexte électoral du pays - il paraît difficile de penser que ce problème pourra à nouveau être occulté. Certes, on peut imaginer sans peine que les lobbies industriels français feront tout pour l'empêcher. Mais le "sens de l'histoire" joue à contre, si les milieux politiques pro-écologistes ne font pas de grossières erreurs ou ne se divisent pas sur le but final : changer de système énergétique avant d'être rentré dans le mur.

Dernier document clé sur la "sortie du nucléaire" : le récent Cahier de "Global Chance" consacré au "Déclin de l'empire français" (avril 2011). Le site Médiapart a récemment publié une interview des deux auteurs de ce document, Benjamin Dessus et Bernard Laponche. Ci-dessous, quelques extraits de cette interview, sous la forme de "tordre le cou à cinq idées reçues sur le nucléaire" :

- "Le nucléaire garantit l'indépendance énergétique de la France."
- "C'est le lobbying d'EDF qui impose le nucléaire à la France."
- "Les pro-nucléaires maîtrisent le sujet de l'énergie."
- "Le nucléaire est l'énergie la moins chère."
- "Sortir du nucléaire est-il moins cher que de le garder ?"

Depuis leur création en 1992, *Les Cahiers de Global Chance* ont consacré 6 numéros sur 31 à la seule question de l'énergie nucléaire. Deux d'entre eux rendaient compte de rapports ou de débats publics (*Rapport Charpin*, Dessus, Pellat en 2000, débats publics EPR et déchets nucléaires en 2006), un *Petit mémento des déchets nucléaires* présentait en 2006 les éléments principaux indispensables au débat sur les déchets nucléaires, enfin trois numéros ont été consacrés à la politique nucléaire française, dont deux principalement au réacteur EPR (*Le réacteur EPR, un projet inutile et dangereux* en 2004, *Nucléaire : la grande illusion* en 2008). En gros donc, un point tous les deux ans de la part de Global Chance sur la question nucléaire.

Pourquoi cette insistance ?

— "C'est l'absence criante et choquante d'expertise indépendante qu'on constate dans ce domaine en France⁽²⁾ qui nous a logiquement amenés à poser notre regard de généralistes énergéticiens sur les nombreuses questions que suscite cette filière qui a pris une importance démesurée en France depuis une trentaine d'années.

Au contraire de ce qui se passe dans la plupart des pays anglo-saxons où des universités et des bureaux d'études sont régulièrement mandatés pour apporter leur éclairage sur ces questions, aucune expertise indépendante officielle ne vient en France contrebalancer le discours officiel porté par l'industrie nucléaire et les gouvernements successifs de droite comme de gauche et apporter les éléments factuels indispensables à un véritable débat impliquant les citoyens et leurs représentants. Domaine réservé des grands corps d'État et des dîners en ville, le nucléaire reste un domaine tabou où, après trente ans de

secret quasi absolu, la communication et le marketing se substituent à la transparence et au débat.

Au fil des années, nous avons pris également conscience de l'importance qu'avait l'image du programme français à l'étranger, toujours présenté par le lobby et les gouvernements successifs comme une réussite unique et exemplaire, susceptible de servir de modèle à l'ensemble du monde, développé ou en voie de développement. Le succès international de la version anglaise de "La grande illusion"⁽³⁾ révèle bien la soif d'informations diversifiées et indépendantes de la part de pays qui hésitent sur les politiques énergétiques à poursuivre ou à mettre en place.

C'est l'ensemble de ces raisons qui nous a conduits à la fin de l'année dernière, dans un contexte de communication intense du gouvernement français et des acteurs du nucléaire sur la "renaissance du nucléaire", à décider de proposer à nos lecteurs français et étrangers un suivi régulier du programme nucléaire français dans ses différentes dimensions, énergétique, environnementale, économique, politique, géopolitique et sociale...

Cette démarche nous paraissait d'autant plus nécessaire que le remaniement récent du gouvernement, en replaçant l'énergie sous la tutelle du ministère de l'économie et des finances, après un passage de quelques années seulement au ministère chargé des secteurs de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement du territoire, montrait bien la volonté du président de la République de sanctuariser la question nucléaire en la séparant des questions de maîtrise de l'énergie et d'environnement.

Il nous semblait important en effet de permettre aux citoyens, à partir de ce suivi régulier du dossier nucléaire français, de mettre en perspective les informations qui leur parviennent au coup par coup de la presse nationale ou internationale et de confronter la réalité aux discours et aux promesses des uns et des autres.

Au moment où nous allions boucler ce numéro, est survenue la catastrophe de Fukushima. Nous avons décidé de publier néanmoins dès maintenant ce travail, alors que la série d'accidents survenus il y a moins d'un mois se poursuit sans qu'on puisse en imaginer ni l'échéance ni l'évolution. Il faudra en effet un laps de temps très important pour tirer toutes les conséquences de cette catastrophe. Nous nous sommes contentés d'en tirer quelques premières leçons pour la France en termes de sûreté.

Par contre, nous affirmons avec force dès aujourd'hui la nécessité, pour les pouvoirs publics de notre pays, de mettre d'urgence au point un plan ORSEC de réponse à une crise nucléaire majeure du genre de celle que connaissent les Japonais aujourd'hui, avec en plus de tout le reste, une grave pénurie d'électricité, plan qui à notre connaissance n'existe pas et dont l'esquisse ne semble pas même envisagée." —

Dans ce "Cahier", les deux auteurs, Benjamin Dessus et Bernard Laponche, montrent que "sortir du nucléaire coûte moins cher que de le garder" :

ET CHEZ NOUS ?

Catastrophe nucléaire :
refusons l'inéluctable

Les dramatiques événements du Japon rappellent cruellement l'extrême dangerosité de l'industrie nucléaire. Trois accidents majeurs aux Etats-Unis (Three Miles Island en 1979), en CEI ⁽¹⁾ (Tchernobyl en 1986) et au Japon (Fukushima en 2011), dont deux ont fait ou vont faire un nombre considérable de victimes, sans compter les dégâts sur l'environnement, en une trentaine d'années démontrent à l'évidence que le risque est loin d'être nul et qu'il est quasiment impossible de confiner la radioactivité après l'accident. Pourquoi la France, qui, avec ses 58 réacteurs, possède la plus forte densité de réacteurs par habitant (1 pour 1,2 million d'habitants devant le Japon et les Etats-Unis), pourrait-elle y échapper ?

Depuis la création de la Commission Locale d'Information Nucléaire (CLIN) auprès de la centrale du Blayais à Braud-Saint-Louis, les représentants de la SEPANSO n'ont cessé de rappeler, qu'avec le stockage des déchets nucléaires, l'accident représente le danger principal pour la population. Or, depuis la tempête de 1999 qui avait entraîné l'inondation de la centrale et du marais avoisinant, si les digues protégeant la centrale ont été rehaussées, rien n'a été fait pour sécuriser en toutes circonstances les voies d'accès et permettre l'arrivée rapide des secouristes ou l'évacuation en urgence de blessés graves, en particulier en cas d'inondation.

Rappelons que les centrales françaises ont été conçues pour une durée de vie de trente ans. Le réacteur n° 1 du CNPE ⁽²⁾ du Blayais aura trente ans en 2012 et EDF a donc engagé, sous le contrôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, la réalisation de la visite décennale qui permettrait de prolonger cette durée de vie à quarante ans (et sans doute au-delà ultérieurement). Est-ce bien raisonnable, surtout lorsque l'on sait que ces travaux seront réalisés, pour des raisons économiques, en très grande majorité par des entreprises sous-traitantes dont les personnels, sans remettre en cause leurs compétences, n'auront pas reçu les mêmes formations sur la sécurité que les permanents d'EDF ?

Il est évident que cet ensemble de faits, qui n'est pas spécifique à la centrale du Blayais, devrait entraîner un débat national sur la part exagérée du nucléaire dans le bilan énergétique français (75 % de la production d'électricité) ; mais le lobby nucléaire s'y oppose farouchement et s'efforce en outre, malgré la loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire du 13 juin 2006, de minimiser le rôle des CLIN, défini par le décret du 12 mars 2008, en limitant autant que possible leur financement. On se rend compte d'ailleurs que ces commissions sont totalement ignorées par les médias nationaux.

Pour diminuer et, à terme, supprimer le risque d'accident nucléaire, il est grand temps de promouvoir auprès de la population les économies d'énergie et le développement rationnel des énergies renouvelables et non de produire toujours plus comme on continue à le faire ; ce sera en outre le meilleur moyen de lutter contre le réchauffement climatique.

Claude BONNET,
Vice-président de la SEPANSO Gironde
Délégué à la CLIN du Blayais

⁽¹⁾ Communauté des Etats Indépendants

⁽²⁾ Centre Nucléaire de Production
d'Electricité

— "Bernard Laponche: La raison principale pour sortir du nucléaire, ce n'est pas l'économie. C'est le risque. Et elle est impérative. S'il était un peu plus cher mais qu'il n'avait aucun inconvénient - pas d'accidents graves, ni de déchets radioactifs ni de prolifération -, pourquoi pas. Mais en réalité, le nucléaire, c'est dangereux. Il faut en sortir le plus vite possible, nous pensons qu'en vingt ans, c'est faisable. Il se trouve que ce serait plus intéressant du point de vue de l'économie et des emplois qu'en continuant le système actuel car la transition énergétique est basée sur des activités, économies d'énergie et énergies renouvelables, mises en œuvre dans tous les territoires et utilisant des ressources locales.

Benjamin Dessus : Quand Lionel Jospin est arrivé au pouvoir, il a demandé une étude prospective sur le nucléaire ⁽⁴⁾. Elle fut préparée par René Pellat, haut-commissaire à l'énergie atomique du CEA, Jean-Michel Charpin, commissaire au Plan, et moi-même, alors directeur du programme Ecodev au CNRS. On a réussi à sortir un rapport qui scénarisait nos désaccords. Quand on a chiffré, on s'est aperçus qu'un scénario cohérent de sortie du nucléaire, un autre de continuation et un troisième de réduction de 50 % coûtaient à peu près pareil. Par contre, cela fait des différences importantes du point de vue de l'environnement, du stock de déchets, de l'effet de serre... Nous avons montré par exemple que le retraitement était cher, inefficace du point de vue des déchets et porteur de risques. A la fin, Lionel Jospin nous a demandé ce que nous en retirions. Je lui ai dit que la seule chose que l'on pouvait dire, c'est qu'il ne pouvait pas s'abriter derrière des économistes pour en conclure que le nucléaire est bon ou mauvais. Que le choix était de nature politique bien plus qu'économique.

[...] Poser la question de la demande, c'était aussi mal vu que de faire du Lyssenko. Là-dessus, en trente ans, les choses ont beaucoup avancé. —

On le voit, en France, l'éventualité d'une sortie du nucléaire n'est pas encore évidente. Les grands Corps de l'Etat, les industriels (AREVA, etc) exercent encore une pression considérable en faveur du nucléaire sur un président de la République acquis à leur point de vue. Il n'empêche, ça bouge. Il reste donc urgent de continuer à maintenir la pression. ■

⁽¹⁾ B. Charbonneau, "Le système et le chaos", éd. Anthropos, 1971.

⁽²⁾ A l'exception très notable du GSIEN (Groupement de Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire) qui ne reçoit rigoureusement aucun soutien public, de la CRIIRAD et de WISE-Paris.

⁽³⁾ Global Chance n° 25, 2008.

⁽⁴⁾ J.M. Charpin, B. Dessus, R. Pellat, "Etude économique prospective de la filière nucléaire : rapport au Premier Ministre", La Documentation Française (Collection des rapports officiels), 2000.

Gaz de schiste

Nous demandons un débat régional

Texte du courrier envoyé
le 10 juillet 2011

La Fédération SEPANSO vient d'adresser un courrier à Monsieur Alain Rousset, Président du Conseil Régional d'Aquitaine, pour lui demander l'organisation d'un débat régional sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.

Les projets de recherche de gisements non conventionnels d'hydrocarbures liquides et gazeux soulèvent de nombreuses et difficiles questions.

La première d'entre elles, certainement la plus importante, a trait à la **politique énergétique de la France**. Selon les évaluations disponibles à ce jour, les gisements non conventionnels sont susceptibles d'abriter des quantités assez importantes d'hydrocarbures pour faire entrer la France dans ce qu'il convient d'appeler une "nouvelle ère du fossile". Compte tenu de la très forte dépendance de la France aux énergies fossiles (98 % d'importation), notamment dans le secteur des transports, mais aussi des engagements de la France en matière de réduction des gaz à effet de serre et du risque de réchauffement climatique dus en grande partie à la consommation d'hydrocarbures, nous sommes confrontés à des choix qui appellent la plus grande prudence. Les conflits d'utilisation du sous-sol actuels et futurs (exploitation des nappes profondes d'eau souterraine potable, géothermie et stockage de CO₂ qui se développe...) sont également à prendre en considération.

La deuxième question, plus technique que la première, a trait aux **risques sanitaires, industriels et miniers** (remontées de gaz, effondrements en surface, fontis et pollution de l'eau) qui sont attachés à la mise en œuvre des techniques permettant la recherche puis l'exploitation de ces gisements non conventionnels. Il s'agit particulièrement de la technique de la fracturation hydraulique qui, mise en œuvre aux États-Unis et au Canada, a montré son fort potentiel à polluer l'eau, le sol et l'air, engendrant des impacts sanitaires et environnementaux éventuels.

La troisième question, qui n'est pas la moindre, a trait au **développement durable des territoires**. Les permis déjà délivrés par l'administration ainsi que les expériences en Amérique du Nord montrent que l'exploration et l'exploitation des gisements non conventionnels s'étendent nécessairement sur des territoires d'échelle régionale. Le développement d'une industrie minière sur des territoires aussi importants rentre nécessairement en concurrence avec d'autres politiques publiques telles que celles de l'agriculture, du tourisme, de la protection de la biodiversité et de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Pour cette dernière, la question est particulièrement de savoir si la mise en œuvre des techniques nécessaires à l'exploration et l'exploitation des gisements non conventionnels, extrêmement consommatrices d'eau, peut être compatible avec les objectifs ambitieux de respect du bon état écologique fixés en particulier par la Directive cadre sur l'eau et également compatible avec des épisodes de sécheresses plus fréquents liés aux changements climatiques.

La quatrième question est celle de la **compatibilité des procédures actuelles de délivrance de permis avec des principes fondamentaux du droit français**. Les permis de recherche délivrés pour ces nouveaux gisements non conventionnels l'ont été en application de procédures qui ne permettent pas de répondre à la spécificité et à l'importance des enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Plus particulièrement, ces permis ont été délivrés en totale contradiction avec des principes aussi essentiels que ceux de transparence, de précaution, de prévention, d'information et de participation

du public, principes de valeur constitutionnelle (Charte de l'environnement) et que la France s'est engagée à respecter (Convention d'Aarhus notamment).

L'importance des enjeux liés aux projets de recherche de ces nouveaux gisements contraste de manière inacceptable avec la légèreté des procédures qui ont conduit à les autoriser. C'est cela qui est aujourd'hui dénoncé à travers la large mobilisation des citoyens, de la société civile et des élus concernés.

La loi qui vient d'être adoptée n'apporte pas de réponse satisfaisante à ces enjeux majeurs. Son objet aurait dû être, avant tout, de créer les conditions qui permettraient de débattre sereinement et d'évaluer en toute transparence les différents aspects des projets d'exploration et d'exploitation de ces nouveaux gisements d'hydrocarbures, pour permettre un choix éclairé et préalablement débattu.

L'importante mobilisation citoyenne contre les projets autorisés dans l'opacité la plus totale démontre, s'il en était besoin, la volonté d'une grande majorité de Français de participer aux choix énergétiques de la France. Il apparaît nécessaire de construire le cadre juridique qui permettra d'organiser le débat demandé et, avant cela, de revenir sur des autorisations données en méconnaissance des grands principes qui fondent notre droit contemporain.

C'est pour cela que le Conseil d'Administration de la Fédération SEPANSO vous demande d'organiser un débat régional sur ce sujet. Nous pensons que vous accueillerez de bon cœur notre demande dans la mesure où votre Conseil a voté le 27 juin 2011 une motion contre l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. ■

Collectif Ass'Eau BAG
2 mai 2011

Irrigation et classement des cours d'eau

Deux enjeux environnementaux majeurs

Le Collectif Ass'Eau BAG, qui rassemble les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE), membres de la fédération France Nature Environnement, qui oeuvrent localement pour la préservation de la ressource en eau sur le bassin hydrographique Adour-Garonne, a demandé un rendez-vous à Monsieur Henri-Michel Comet, Préfet coordonnateur du bassin.

Atteindre le bon état de 60 % des masses d'eau du bassin à l'horizon 2015 est l'objectif fixé par le SDAGE ⁽¹⁾ 2010-2015, afin d'honorer les engagements de la France dans le cadre de la DCE ⁽²⁾. Pour reconquérir le bon état, trois objectifs prioritaires ont été identifiés sur notre bassin :

- protéger et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques,
- gérer de manière rationnelle les ressources en eau (gestion quantitative),
- résorber les pollutions diffuses.

Concernant le fonctionnement des milieux aquatiques, la LEMA ⁽³⁾ a réformé les critères de classement des cours d'eau en les adaptant aux exigences de la DCE. La validation du SDAGE Adour-Garonne a constitué la première étape dans l'identification des listes de masses d'eau à protéger : liste 1 pour une protection des cours d'eau préservés, liste 2 pour la restauration des continuités écologiques sur les cours d'eau dégradés. Ces listes ont servi de base aux concertations départementales qui se sont tenues à la fin de l'année 2010. Mais à l'issue de ces concertations, de nombreux cours d'eau dans les départements des Pyrénées et du Massif-Central, pourtant listés dans le SDAGE comme éligibles ou classés à ce jour, ne sont pas proposés au classement par les préfets, et ce sans justification d'ordre écologique. Les actions de lobbying en faveur de l'implantation d'aménagements hydroélectriques, alors que notre bassin est déjà très équipé, ne semblent pas étrangères à ce recul des représentants de

l'Etat. Notre collectif s'en émeut et tire la sonnette d'alarme : le non classement pour satisfaire les projets d'équipements entraînera la dégradation de nombreux cours d'eau, pour un bénéfice énergétique souvent dérisoire en regard des besoins et des coûts environnementaux. Cela est surtout contraire à l'esprit même de la DCE (transposée dans le Code de l'environnement) qui impose une obligation de non détérioration des masses d'eau préservées, et limite les critères de classement aux enjeux écologiques. La décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 29 novembre 2010, d'annuler l'autorisation préfectorale de création et exploitation d'une microcentrale hydroélectrique à Ustou (Ariège), au motif que la continuité écologique ne serait plus assurée sur deux cours d'eau confluents répertoriés dans le SDAGE comme étant en très bon état écologique, illustre les conséquences juridiques possibles de l'implantation de nouveaux ouvrages sur nos rivières.

Concernant la gestion quantitative, le Code de l'environnement (tel que modifié par la LEMA) prévoit un dispositif destiné à instaurer une gestion collective équilibrée de la ressource en eau, basée sur la détermination de volumes prélevables, dimensionnés pour satisfaire les DOE ⁽⁴⁾ quatre années sur cinq, et sur la mise en place d'organismes uniques chargés de délivrer des autorisations globales pluriannuelles de prélèvements. L'objectif de la LEMA est simple : adapter les prélèvements à ce que le milieu est capable de fournir dans des conditions écologiques satisfaisantes.

Mais, tout au long de l'année 2010, les syndicats majoritaires agricoles, notamment les irrigants, se sont livrés à de véritables démonstrations de force et d'intimidation afin de bloquer le processus de mise en œuvre de la LEMA.

Face à cette pression, l'Etat recule. La circulaire ministérielle du 3 août 2010 qui majore, jusqu'à 70 %, le taux d'intervention des Agences de l'Eau pour la construction de réserves de substitution pour l'irrigation, en est l'aveu. La délibération n° DL/CA/10-60 du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne du 26 octobre 2010, qui en assouplit encore les modalités, nous préoccupe fortement. Là encore, notre collectif tire la sonnette d'alarme et s'interroge sur le respect de nos engagements législatifs et européens.

Afin d'échanger sur ces deux enjeux majeurs pour la ressource en eau et les milieux aquatiques de notre bassin, de lui exposer les solutions que les APNE préconisent pour l'atteinte du bon état des eaux, et d'être rassurés sur la volonté de l'Etat de remplir ses engagements européens en terme de reconquête de la qualité des eaux, nous avons sollicité une entrevue auprès de Monsieur Henri-Michel Comet, Préfet Coordonnateur du Bassin Adour-Garonne. ■

⁽¹⁾ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

⁽²⁾ Directive Cadre Européenne sur l'Eau

⁽³⁾ Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006

⁽⁴⁾ Débit Objectif d'Etiage

Banc d'Arguin

*Christophe LE NOC,
Conservateur de la Réserve
Naturelle du Banc d'Arguin*

Nidification 2011 des Sternes caugek

Photo : Matthias GRANDPIERRE / RN Arguin



2010 avait été une année catastrophique pour la reproduction de la colonie de Sternes caugek sur la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin.

Malgré un effectif (2800 couples) en légère hausse par rapport aux années précédentes, une prédation intensive des poussins provoquée par un afflux de Milans noirs avait entraîné une désertion précoce des sternes. A partir des 3600 œufs pondus, seuls 300 jeunes avaient pu prendre leur envol.

Il y avait tout à craindre quant aux répercussions à court terme de ce phénomène insolite sur le devenir de la colonie. D'autant plus que son secteur de nidification traditionnel, situé au cœur de la Zone de Protection Intégrale de la Réserve Naturelle, s'était réduit à peau de chagrin, lessivé par la houle et les tempêtes hivernales.

Le printemps 2011 était donc attendu avec une certaine appréhension qui, hélas, se révéla relativement fondée. Seuls environ 1500 couples sont venus se reproduire cette année, soit la moitié moins que l'an dernier. Les "déserteurs" semblent en partie avoir jeté leur dévolu sur d'autres colonies plus nordiques comme l'île de Noirmoutier où des individus bagués sur le Banc d'Arguin ont été recensés. Autre problème, les sternes se sont installées en dehors de la Zone de Protection Intégrale, au sud du Banc d'Arguin, dans un secteur soumis à une forte fréquentation humaine. Dans l'urgence, la prise d'un arrêté préfec-

toral a permis de baliser et de protéger leur zone de nidification et a suscité quelques réactions négatives auprès de certains usagers davantage soucieux de préserver leurs maigres intérêts individuels que le patrimoine naturel commun que la Réserve Naturelle a la responsabilité internationale de conserver.

Tout n'est cependant pas entièrement négatif. Le phénomène "Milan noir" ne s'est pas reproduit avec la même ampleur cette année, il a été relativement faible. Et donc, malgré un effectif d'adultes divisé par deux, près de 1000 poussins ont réussi à prendre leur envol au milieu de l'été, soit trois fois plus que l'an dernier. ■

Texte et photos :

Stéphane BUILLES,
Garde-animateur de la Réserve
Naturelle des marais de Bruges

Marais de Bruges

Survol de la canopée exotique du marais

On a souvent tendance lorsque l'on parle de végétaux exotiques, notamment invasifs, à citer des plantes herbacées dont la capacité de recouvrement surprend même un oeil non averti mais si l'on délaisse un instant le *Myriophylle* du Brésil et autres jussies et qu'on lève le nez, on va découvrir que les frondaisons qui nous abritent sont souvent celles d'arbres exotiques.

Beaucoup d'espèces d'arbres proviennent des quatre coins de la planète et seul un petit nombre est préjudiciable à nos écosystèmes. Leur introduction souvent ancienne s'est faite principalement pour des raisons ornementales, à des fins de production (piquets, manches d'outils, fruits...) et parfois pour des raisons plus originales comme le Cersier tardif *Prunus serotina* que Napoléon III aurait favorisé pour offrir le gîte et le couvert aux gibiers de la forêt de Compiègne.

Nous allons vous présenter les essences exotiques de la Réserve Naturelle des marais de Bruges et des terrains limitrophes dont la gestion nous a été confiée. Parmi celles-ci, certaines sont qualifiées d'invasives. La présence de ces espèces dans le marais est liée à l'histoire du site, à sa situation géographique et, enfin, aux caractéristiques intrinsèques de ces végétaux.

Les arbres exotiques invasifs, pour la plupart non spécifiques des zones humides, n'auraient pas pu se développer en l'absence des grandes zones rudérales (chemins, digues, remblais) qui ont profondément modifié l'aspect du marais à partir d'Henri IV. Ces aménagements présentent l'avantage pour ces espèces d'être hors d'eau et d'être entretenus régulièrement (le maintien de zones dégagées favorise leur colonisation par les invasives).

La situation géographique de la Réserve Naturelle est propice à

l'implantation d'espèces exogènes. Elle se situe en bout d'un réseau hydraulique très dense, avec notamment trois jalles qui sont des vecteurs de dissémination des graines venues de l'amont. De plus, la proximité de la ville, avec ses friches, ses parcs et ses jardins riches en essences de toutes sortes, est un facteur important d'apparition de nouvelles espèces.

Ces plantes présentent de nombreux atouts : une grande plasticité, des capacités de reproduction élevées, un arsenal chimique défensif (allélopathie) et elles n'ont pas le cortège d'espèces (insectes, champignons...) qui les consomment comme dans leur aire de répartition d'origine.

Ailante

Ailanthus altissima

ou Faux vernis du Japon

L'Ailante est une espèce asiatique signifiant, en Malais, "arbre qui monte au ciel".

Il a été utilisé dans la deuxième moitié du 18^{ème} siècle comme arbre d'alignement et pour nourrir le Bombyx de l'ailante dont on récupérait la soie du cocon. Cette essence a pour principal inconvénient de beaucoup drageonner et s'observe surtout le long des bas-côtés des routes et des chemins en périphérie de la Réserve Naturelle, notamment le long du lac de la Hutte et des berges de la Jalle de Canteret.

Erable à feuilles de frêne

Acer negundo

L'Erable à feuilles de frêne, ou Erable du Manitoba, a été importé du Canada au milieu du 18^{ème} siècle. Son utilisation comme plante ornementale a connu un essor au début du 20^{ème} siècle.

L'érable a une dynamique particulièrement forte dans la ripisilve où il prolifère au détriment des espèces natives. Cette essence est particulièrement préoccupante sur la Réserve Naturelle.

Un laboratoire à ciel ouvert

La coupe est un moyen de contrôle inefficace car l'érable produit de nombreux rejets. Depuis 2009, le laboratoire Biogeco de l'université de Bordeaux I expérimente sur trois sites en Aquitaine (dont la Réserve Naturelle) quatre traitements pour lutter contre cette essence :

- une coupe à ras,
- une coupe à ras avec application de juglone (une substance extraite du noyer),
- une coupe à 1,30 m,
- un annelage (photo ci-contre : une bande d'écorce de 30 cm

est enlevée à la tronçonneuse ou à la machette sur toute la circonférence) : cette technique vise à empêcher le transport de la sève élaborée vers la souche et les racines.

Les premiers résultats semblent encourageants pour la méthode de l'annelage, une proportion d'arbres traités semblant dépérir au bout de quelques années.



Robinier

Robinia pseudoacacia

Cette essence américaine est apparue en Gironde en 1720 pour la fabrication de meubles et d'échalas. Actuellement, son bois dur et imputrescible est toujours transformé en piquets de vigne et de clôture, mais aussi en meubles de jardin à l'instar du teck.

Il est principalement présent sur les digues de la Réserve Naturelle car il a été utilisé pour la fixation des talus et des hauts de berge (un sol gorgé d'eau ne lui convient pas).

D'autres essences exotiques sans caractère invasif sont présentes, ainsi que des variétés d'arbres fruitiers comme les cerisiers et les pommiers, qui proviennent de pommes données aux chevaux par d'anciens éleveurs. Des espèces eurasiennes (Noyer *Juglans regia* et Merisier à grappes *Prunus padus*), qui ne pousseraient pas spontanément, ont été plantées aux abords de la maison de la Réserve Naturelle.

Cyprès chauve

Taxodium distichum

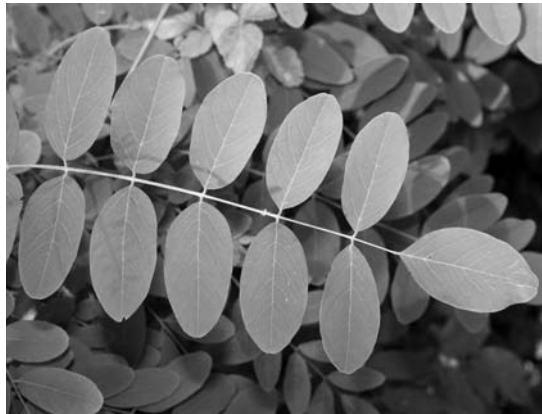
Cet arbre, qui apprécie les sols détrempés, est présent dans le nord de la Réserve Naturelle, dans un bassin d'étalement des crues des jalles.

Il a la particularité de posséder des racines aériennes (pneumatophores) pouvant atteindre 1,50 m de haut. Elles servent à l'ancrage de l'arbre et, surtout, permettent d'acheminer du dioxygène jusqu'aux racines souterraines.

Févier

Gleditsia triacanthos

Cette fabacée originaire des Etats-Unis a été introduite en France vers 1700 pour servir d'arbre d'ornement et d'alignement. Elle se distingue par la présence, à l'automne, de longues gousses et de longues épines à trois pointes sur les troncs et les branches.



De haut en bas : Ailante, Robinier, pneumatophore du Cyprès chauve, Micocoulier

Le feuillage et les gousses constituent un excellent fourrage, riche en protéines. Une dizaine d'individus sont présents dans le nord de la Réserve Naturelle, en bordure de la Jalle de Canteret.

Micocoulier

Celtis australis

Cette essence du sud de l'Europe ne pousse pas spontanément. Son bois dur et souple était recherché pour les manches d'outils et la fabrication des fourches. Un seul individu est signalé sur la Réserve Naturelle. Le fruit charnu, très apprécié des oiseaux, a dû être transporté par l'un d'entre eux, la graine a germé sur une levée de terre au milieu d'une prairie humide peu favorable à cette espèce.

Platane d'orient

Platanus acerifolia

Deux spécimens particulièrement remarquables poussent depuis plus de 250 ans à côté de la maison de la Réserve Naturelle. La circonférence du plus gros atteint 7 mètres.

L'âge de ces deux arbres peut être estimé de manière assez précise car ils sont sur une digue dont les dates de construction sont connues et, d'autre part, cette essence est un hybride fertile entre le Platane d'orient et le Platane d'occident apparu au 18^{ème} siècle.

Une lecture du paysage de la Réserve Naturelle, et plus particulièrement de la composition et de la localisation des formations ligneuses, permet de mesurer l'impact de l'homme sur son environnement, parfois facteur de perturbation, surtout depuis la moitié du siècle dernier avec l'augmentation des espèces invasives, et, ce que nous verrons dans un prochain article, parfois facteur d'enrichissement avec la création du bocage, la plantation d'aulnes glutineux pour consolider les berges ou bien la taille en têtard des saules et des frênes... ■

François SARGOS,
Conservateur de la Réserve
Naturelle de l'étang de Cousseau

Etang de Cousseau

La catastrophe n'était pas loin...

Bilan provisoire des dégâts occasionnés par l'incendie du samedi 2 juillet 2011

Ce premier bilan permet d'estimer à environ 380 ha les surfaces incendiées, dont environ 115 ha dans le périmètre de la Réserve Naturelle (voir photos en dos de couverture).

Le feu est parti de la zone forestière à l'est de la Réserve Naturelle, a sauté le canal des étangs et a parcouru le sud de la Réserve, partie essentiellement composée de marais. Il s'est ensuite durablement installé sur les parcelles privées au sud de la Réserve (il y a couvé pendant plus d'une semaine durant lesquels les re-

prises journalières étaient traitées par les pompiers) et a couru jusqu'en forêt domaniale, au sud-ouest, où il a été stoppé sur le garde-feu de ceinture.

Vu la puissance du feu et la largeur du front de celui-ci (1000 m), nous pouvons dire dès à présent que nous avons été relativement "épargnés".

Tout le travail préventif réalisé depuis des années sur le site, avec le soutien financier du Conseil Général de la Gironde, n'y est sans doute pas étranger : broyage et fauche de la végétation du marais, élargissement et entretien annuel de toutes les pistes de service, création de points d'eau en forêt et au marais pour le ravitaillement des camions de pompiers, création de passages à gué sur les canaux... Sans la mise en place de ces dispositifs, l'incendie aurait pu être bien plus grave, pour toute la Réserve Naturelle, mais aussi pour les secteurs habités du Moutchic et de Lacanau Océan !

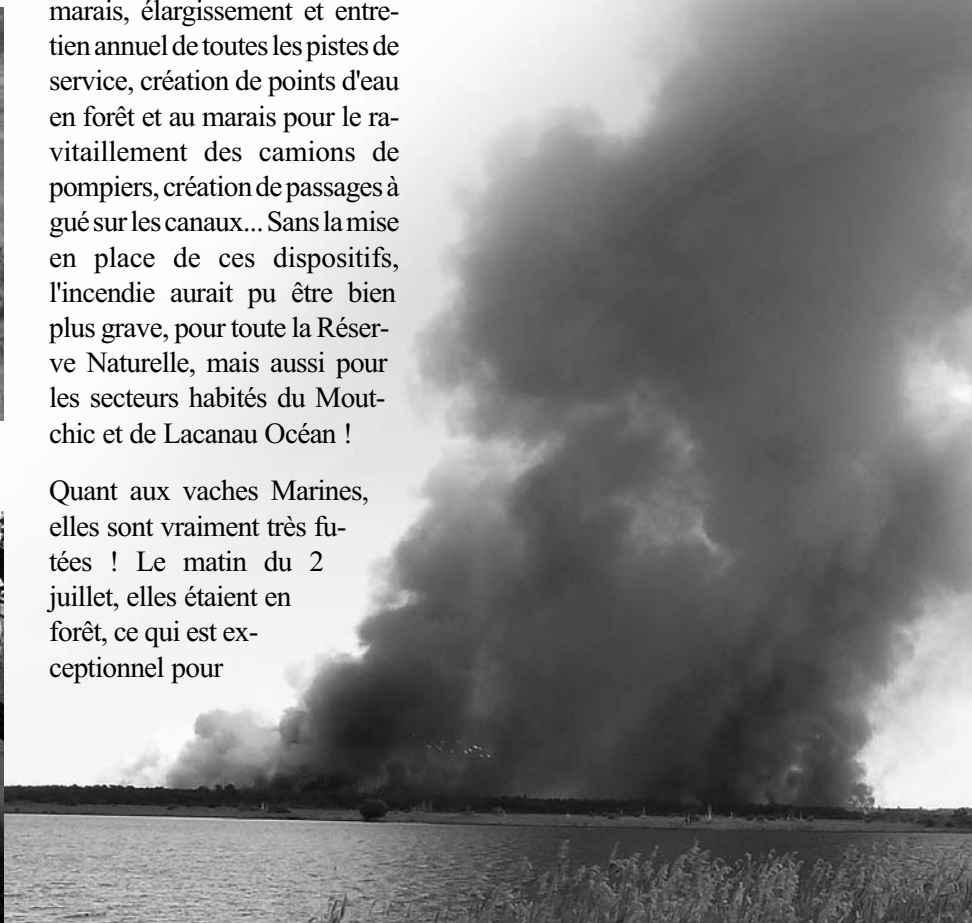
Quant aux vaches Marines, elles sont vraiment très fûtées ! Le matin du 2 juillet, elles étaient en forêt, ce qui est exceptionnel pour

cette période de l'année où généralement elles restent au marais. Lorsque le feu s'est déclaré, nous les avons perdues de vue... Inquiets, nous avons cherché à les localiser, puis nous les avons vues subitement traverser le marais depuis le sud en direction du nord, afin de se mettre à l'abri du feu ! Elles sont restées deux jours en plein milieu du marais réouvert en toute sécurité. Maintenant que le calme est revenu, elles patrouillent à nouveau... ■



▲ Fumeroles dans le marais

Forêt mixte calcinée au sud de la Réserve ▼



Eviter le feu de tourbe...

La difficulté principale pour les pompiers : éviter que le feu ne s'enterme dans la tourbe du marais de Talaris, extrêmement sec, et ne progresse en profondeur pour reprendre plus tard et plus loin sous l'effet du vent...

Une des mesures fut d'ouvrir, avec l'autorisation de Monsieur Sabarot, Président du syndicat du bassin versant, les écluses d'alimentation du marais afin de le réimbiber avec l'eau du Lac de Carcans. La tourbe s'est ainsi lentement mais sûrement réimprégnée, et grâce aux rotations incessantes des canadiens et au travail acharné des équipes au sol, le feu a pu être circonscrit à une petite zone du marais.

Mais bien que stabilisé, il n'en était pas pour autant éteint et le travail de fourmi des chenillettes, seuls engins à pouvoir manoeuvrer sur ce terrain, s'est poursuivi durant près de dix jours, tandis que d'autres équipes opéraient un nettoyage préventif des chemins et des broussailles alentours.

Dès le début des opérations, nous avons prêté main forte aux services du SDIS : garde du feu jour et nuit

par le personnel de la Réserve, assistance aux pompiers pour la reconnaissance des pistes, création de bandes coupe-feu au marais... Nous nous félicitons de cette excellente collaboration qui a sans doute permis d'éviter le pire...



© SEPANSO

Photos : Pascal GRISSER / RN Cousseau

Photo Léa SARGOS



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

.....

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle
+ abonnement SON 31 €
- ☐ Adhésion familiale
+ abonnement SON 47 €
- ☐ Abonnement simple SON 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple 16 €
- ☐ Adhésion familiale simple 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la
SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections départementales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.fed@orange.fr
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- **SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : contact@sepansobern.org
- **SEPANSO DORDOGNE**
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
- **SEPANSO GIRONDE**
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.gironde@wanadoo.fr
- **SEPANSO LANDES**
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : georges.cingal@wanadoo.fr
- **SEPANSO LOT-ET-GARONNE**
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
- **AQUITAINE ALTERNATIVES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- **CREAQ**
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
- **LPO AQUITAINE**
Ligue pour la Protection des Oiseaux
109 quai Wilson - 33130 BÈGLES
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
Email : aquitaine@lpo.fr

LA COLONNE DES INTERNAUTES

Education à l'environnement

L'éducation à l'environnement doit
aider à comprendre le monde,
pour agir et vivre ensemble

Le site du Réseau Ecole et Nature fourmille d'informations en ressources pédagogiques. Ce réseau est ouvert aux animateurs, enseignants, élus, journalistes, entrepreneurs...

www.reseauecleetnature.org

La page d'accueil est très fournie, avec des onglets en haut d'écran et un "pavé gris" à gauche. La rubrique Education affiche d'emblée ses objectifs : éduquer à l'environnement se fait sur le terrain et tous les terrains sont à conquérir (école, derrière l'école, ville, forêt, campagne, bord de rivière, friche industrielle...). Cette éducation n'a pas de public mais des participants.

Les thématiques ont évolué : depuis les années 70 où l'on parlait de "nature" (flore, faune, milieux naturels), de nouvelles thématiques sont apparues avec l'ère du développement durable (déchets, eau, bruit, énergie...).

Les Dispositifs pédagogiques présentent notamment les ateliers de Rouletaboule sur les déchets avec en bas de page le formulaire de commande.

Dans Publications, différents ouvrages sont proposés (payants) mais "Culture biodiversité", ouvrage collectif du Réseau Ecole et Nature et de Réserves Naturelles de France est à télécharger gratuitement (70 pages). Cette rubrique comprend un onglet Fiches et dossiers très pédagogique. Il y en a pour tous les âges et, heureusement, les ateliers comprennent des outils d'accompagnement pour les éducateurs.

L'exploration des onglets verts en haut de l'écran nous entraîne vers les Ressources partagées qui proposent une série de dessins animés sur la biodiversité, les économies d'énergie... à consulter sur kiagi.org :

www.kiagi.org/dessins_animes

Séjours nature offre de se retrouver les pieds... dans la nature, avec des offres de séjours de 6 à 99 ans : chantiers, classes environnement...

Les échelles régionales du réseau se dénomment pour la plupart GRAINE pour "Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement". Ainsi, dans le Sud-ouest, nous avons GRAINE Aquitaine :

www.graine-aquitaine.org

Françoise Couloudou



AIDEZ-NOUS à faire la promotion de SUD-OUEST nature

Vous êtes médecin, commerçant, responsable d'un lieu accueillant du public... demandez l'affiche ci-dessous et aidez-nous à faire connaître la revue. Merci !

**Et vous ?
connaissez-vous...**

la revue
des associations de
protection de
l'environnement
en Aquitaine

**Soutenez-nous
abonnez-vous !**

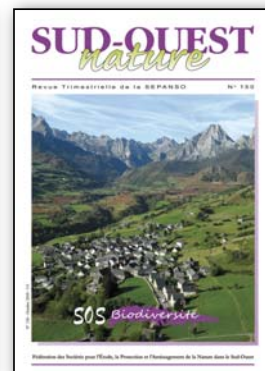



SEPANSO
Association reconnue d'utilité publique, gestionnaire de plusieurs Réserves Naturelles Nationales
SEPANSO - 1 rue de Tauzia - 33800 Bordeaux
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Mail : sepanso.fed@wanadoo.fr

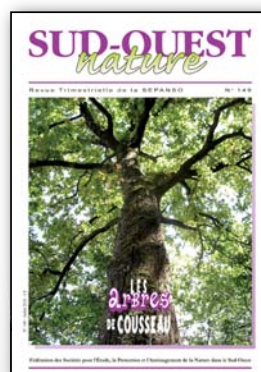
Découvrez-la sur Internet www.sepanso.org



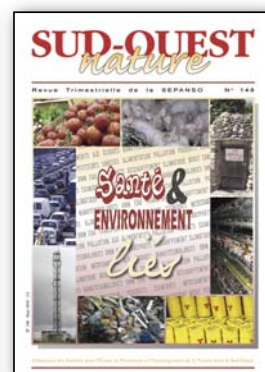
N° 151 - Le sol



N° 150 - SOS Biodiversité



N° 149 - Arbres Cousseau



N° 148 - Santé



N° 147 - Nanotechnologies



N° 145-146 - 40 ans



N° 144 - Photovoltaïque



N° 143 - Eau



N° 142 - Bassin Arcachon



N° 141 - Capture CO₂

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant
Rédacteur en chef : P. Delacroix Comité de lecture et de rédaction :
P. Barbedienne - S. Bru - F. Couloudou - C. Gouanelle
Dessin p. 10 : B. Verger Mise en page : K. Eysner



Dépôt légal : 3ème trimestre 2011

Imprimerie Sammarcelli
25 cours Edouard Vaillant - 33300 Bordeaux



Cousseau :
la nature
reprend
ses droits
(lire page 18)

1- *Quinze jours*
après l'incendie,
le marais
reverdit déjà.



2- *Un rescapé du*
feu sur un tronc
calciné...



3- *Repousse*
d'Osmonde royale



4- *Les premières*
repousses sont
celles de la
molinie.

